

ARRONDISSEMENT

COMMUNE DE LESPIGNAN

Siège social : Hôtel de ville – 34710 LESPIGNAN

DE BEZIERS

ARRETE DU MAIRE

Objet :

FERMETURE
PARCOURS SPORTIF

N° A-2026-07-06-74

Madame le Maire de la commune de LESPIGNAN, *

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212.2 alinéa 3,

Considérant les arrêtés préfectoraux successifs réglementant l'accès aux domaines forestiers en ces périodes de sécheresse et vent violent afin de protéger les zones boisées des incendies.

Considérant que le parcours sportif est une zone à risque incendie en ces périodes de sécheresse et vent important.

ARRETE

ARTICLE 1 – Le parcours sportif est fermé au public jusqu'au dimanche 19 juillet inclus.

ARTICLE 2 – Cette réglementation sera matérialisée par la pose de barrières et l'affichage du présent arrêté à l'entrée du parcours.

ARTICLE 3 – Madame la Directrice Générale des Services, le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Capestang, Messieurs les Brigadiers de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le
Et publication ou notification
Du 6 JUIL. 2026
La Maire :

Fait à LESPIGNAN, le 6 Juillet 2026

La Maire,

Pour la Maire en présence
de l'Adjoint délégué



Géraldine ESCANDE-COLIN